

Le 19 avril 2010

À une assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghyslaine Lortie et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 10-163      Attendu que tous les membres du conseil municipal sont présents;  
Avis de convocation      En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, en retirant le point;

6) Nomination d'un représentant municipal sur le conseil d'administration du HLM de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Rés. 10-164      Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 13 avril 2010, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

<b>Adresse</b>	<b>Type de demande</b>	<b>Recommandation CCU</b>
64 rue des Granites	Unifamiliale isolée	Rés.#10-053
50 rue de la Savane	Garage détaché	Rés.#10-054
60 rue du Vallon du skieur	Agrandissement et rénovation	Rés.#10-055
43 et 45 rue du Blé	Modification plans de construction	Rés.#10-056
97 rue de l'Amont	Unifamiliale isolée	Rés.#10-057
27 rue de la Luzerne	Solarium	Rés.#10-058
107 rue du Parc	Agrandissement et rénovation	Rés.#10-060

Rés. 10-165      Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour la fourniture de panneaux de signalisation;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Sécurité Côte-de-Beaupré	14 946,23 \$
Signalisation Lévis inc.	16 787,57 \$
Signotech inc.	14 893,90 \$
Martech Signalisation	18 132,01 \$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux retiennent la soumission de Signotech au montant de 14 893,90 \$.

Rés.10-166 Attendu que la municipalité a demandé des prix à trois (3) fournisseurs pour l'acquisition et l'installation de couvre-plancher pour la salle de caucus;

Couvre-plancher  
Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Prix à la verge carrée	Installation Taxes non-incluses
Poliquin Décor	26,98 \$	737,50 \$
Couvre-plancher Orléans	28,00 \$	796,50 \$
Centre de rénovations R.	28,20 \$	900,00 \$ à
Boies inc.		1200,00 \$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat de fourniture et installation du couvre-plancher à Poliquin Décor au coût de 26,98 \$ la verge carrée plus l'installation au montant 737,50 \$.

Rés. 10-167 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers  
Approbation municipaux :  
plans Le  
Faubourg  
Olympique

- 1) approuvent les plans du projet Q119234 préparés par « Génivar Groupe Conseil » (chaînage 0+250 à 0+425, 40+072 à 40+355, 50+000 à 50+200, 5+000 à 5+300, et 5+300 à 5+600 et 5+600 à 5+900) datés du 16 mars 2010 pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le projet « Le Faubourg Olympique, phase 2 » (Feuilles C01 à C09);
- 2) attestent que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère du Développement durable, de la l'Environnement et des Parcs;
- 3) autorisent les ingénieurs à soumettre ces plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation; et
- 4) s'engagent à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux sont conformes à l'autorisation accordée.

Période de Aucune personne n'assistait à la séance.  
questions

Levée de l'assemblée à 19 h 37.

---

Germain Tremblay, maire

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

